

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le vendredi deux février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'YVECRIQUE s'est réuni à la salle communale après convocation légale (le 25 janvier 2024), sous la présidence de M. Jackie MARCATTE, Maire.

12 Présents : mesdames Véronique FAMERY, Amandine LEVEE, Karine MORLOCK, Diane LAUGEOIS, Orlane DRUX, Estelle FOUQUET, Marine ROUSSEL et messieurs Yves COLE, Sébastien DUMOULIN, Lionel DELESTRE, Éric TINEL et Jackie MARCATTE, Maire

3 absents excusés : Madame Anaïs BERVILE et Messieurs Jérôme ANDRIEU-GUITRANCOURT et Julien PETIT qui donne pouvoir à Jackie MARCATTE.

Secrétaire de séance : Madame Véronique FAMERY

Il est vingt heures la séance est ouverte.

Le Procès-Verbal de la dernière séance du 08 décembre 2023 est lu et accepté.

I. PROJETS 2024.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux, réparations et investissement à venir pour l'année 2024.

• **EN FONCTIONNEMENT** : (pas de subvention ni récupération TVA)

- RENAULT TRAFIC : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le véhicule communal RENAULT TRAFIC est passé au contrôle technique ce vendredi 26 janvier 2024.
Des remarques ont été faites avec contre-visite à passer après réparations.
Coût TTC 1 154.86€ (garage RENAULT DOUDEVILLE).
Il sera disponible fin de semaine prochaine.
- La réfection de la clôture et pose de nouvelles bordures au parking rue des Ecoles seront faites durant les vacances scolaires de février 2024.
Coût TTC 2 911.68 €
- L'élagage des arbres sur voirie communale et RD27 débutera le lundi 26 février 2024 par l'entreprise Kévin RIDEL.
Le coût prévisionnel sera légèrement diminué puisque la Direction des Routes Départementales fournira la signalisation et les feux tricolores pour sécurisation de la circulation durant les travaux.
- Monsieur le Maire a rencontré l'entreprise la GRAINVILLAISE pour des réparations sur la voirie communale : coût des rustinages 7 978.32€ TTC.
- Les employés communaux auront à charge la réfection en peinture du couloir de l'école maternelle (vacances de février 2024) et du couloir d'accès au bureau de la Directrice d'école.

- L'équipe pédagogique a demandé qu'une deuxième souricière soit installée devant école maternelle. Le Conseil Municipal souhaiterait savoir quelle en serait l'utilisation.

Il sera demandé aussi au prestataire en charge de la pose de panneaux publicitaires sur la commune, l'installation d'une nouvelle souricière devant la Mairie (celle existante devient difficile à ouvrir)

- **EN INVESTISSEMENT :** possible de demander des subventions et récupération de TVA.

A. REMPLACEMENT DE 5 EXTINCTEURS.

Lors de la visite annuelle de vérification des extincteurs communaux, il a été remarqué que 5 étaient à changer (car plus de 20 ans).

Un devis est présenté par l'entreprise NORMANDIE INCENDIE (en charge de la vérification) pour un montant HT de 403.39€ soit un TTC de 484.07€.

Le Conseil Municipal souhaite obtenir des devis d'autres entreprises.

B. TRAVAUX VOIRIE COMMUNALE.

1. REFECTION DE VOIRIE POUR SECURISATION RUE DE LA BRUYERE DEMANDE DE SUBVENTIONS Délibération 001.2024.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite aux intempéries récentes, des travaux de voirie pour sécurisation seront nécessaires sur la Voie Communale 5 (hameau de la Bruyère).

L'entreprise LA GRAINVILLAISE a établi un devis pour ces travaux.

Montant HT 14 153.75€ soit un TTC de 16 984.50€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de :

- D'INSCRIRE au Budget 2024 les crédits nécessaires à la reprise pour sécurisation de voirie rue de la Bruyère pour un montant TTC de 16 984.50€
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer auprès de la Préfecture une demande de subvention pouvant être allouée au titre de la DETR 2024 (le taux peut varier de 20 à 30%) et à déposer une demande de subvention auprès du Département (taux 30% du HT).
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte à cet effet.
- De DEMANDER de nouveaux devis pour ces travaux.

2. REPRISE DE VOIRIE POUR SECURISATION ROUTE DE BIHOREL DEMANDE DE SUBVENTIONS Délibération 002.2024.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux nombreuses intempéries de ces derniers jours et au passage de nombreux engins agricoles des travaux de voirie pour sécurisation seront nécessaires sur une partie de la voirie communale route de Bihorel (de la rue de la Cavée à l'impasse de Bihorel).

L'entreprise LA GRAINVILLAISE a présenté un devis pour ces travaux.

Montant HT 12 641.90€ soit un TTC de 15 170.28€.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'INSCRIRE au Budget 2024 les crédits nécessaires à la reprise pour sécurisation de voirie sur une partie de la route de Bihorel pour un montant TTC de 15 170.28€
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer auprès de la Préfecture une demande de subvention pouvant être allouée au titre de la DETR 2024 (le taux peut varier de 20 à 30%) et à déposer une demande de subvention auprès du Département (taux 30% du HT).
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte à cet effet.

C. MISE EN CONFORMITE ECOLE MATERNELLE. Délibération 003.2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de réfection du préau extérieur, de l'éclairage intérieur de la salle de motricité et remplacement de radiateurs sont nécessaires pour la mise en conformité et sécurisation de l'école maternelle.

Les devis reçus sont :

Réfection de toiture du préau entreprise LE MINOUX HT 2 117.25€ soit TTC 2 540.70€

Travaux de charpente préau entreprise METAIS HT 662€ soit un TTC de 794.40€

Eclairage LEDS salle de motricité et remplacement des radiateurs devis ELOY en attente.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, DECIDE à l'unanimité :

- D'ATTENDRE les devis de l'entreprise ELOY pour délibérer sur les demandes de subventions pouvant être octroyées pour ces travaux.
Ces travaux seront à effectuer durant les vacances scolaires de printemps 2024.

D. ISOLATION ET ELECTRICITE classe CP CE1. Délibération 004.2024.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux d'isolation thermique et d'électricité sont à prévoir classe CP CE1 à l'école élémentaire pour les vacances scolaires estivales 2024.

Un premier devis est présenté par l'entreprise Kévin BLONDEL TTC 4 808.71€ pas de TVA sans électricité

La commune attend d'autres devis pour ces travaux : l'entreprise AMC Concept pour l'ensemble des travaux d'isolation et d'électricité et l'entreprise ELOY pour la partie électricité.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, DECIDE à l'unanimité :

- DE REPORTER sa décision après réception des devis attendus.

E. ABATS SONS église.

La commune attend des devis de la société BIARD ROY.

F. PEINTURES SALLE COMMUNALE : des devis sont demandés à 3 entreprises : EMERGENCE, SOGERIS et WILLY DELAUNAY. En attente.

G. ACQUISITION ET POSE DE JEUX EDUCATIFS : pour remplacement des existants enlevés

Un dans la cour école élémentaire (environ 1 000€ TTC)

Un au parc en face de l'école maternelle. (Entre 2 000€ et 4 000€)

Le Conseil Municipal souhaite que la commission communale des travaux se réunisse le jeudi 15 février 2024 à 18h30 pour avis sur choix des jeux à installer.

H. TRACTEUR TONDEUSE.

Vu l'état du tracteur tondeuse communal (acquis en 2009), le Conseil Municipal se doit de réfléchir à l'acquisition d'un nouveau tracteur tondeuse.

Des devis vont être demandés à différentes entreprises.

II. FINANCES COMMUNALES.

1. ETAT DES RESTES A REALISER 2023 SUR 2024. Délibération 005.2024

Ce sont des dépenses engagées (devis signés et travaux en cours) et non mandatées au 31 décembre 2023. Elles doivent être reprises dans le Budget Primitif 2024.

En recettes, ceux sont les subventions accordées en 2023 et non mise en paiement.

EN INVESTISSEMENT :

• **EN DEPENSES TOTAL 7480€**

CHAPITRE	COMPTE	DESCRIPTIF	MONTANT
204	2041582	RESEAU ELECTRIQUE ROUTE DE BOSC ADAM PARCELLES BURETTE	7 480€

**Soit un montant à prévoir dans l'affectation des résultats de 7 480 €
(Restes à réaliser nets au 31.12.2023)**

Entendu l'exposé des restes à réaliser 2023 comme ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'ACCEPTER les montants ci-dessus et de les inscrire au Budget Primitif 2024.

2. DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 avant vote du Budget Primitif 2024. Délibération 006.2024

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que préalablement au vote du budget primitif 2024, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2024, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser Le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget 2023.

A savoir :

- Au chapitre 21 :7 472.50€ (1 /4 DE 29 890.01€)
- Au chapitre 23 :0€
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à mandater avant le vote du Budget Primitif 2024 dans la limite des crédits ci-dessus des dépenses de remplacement urgent de matériel cassé ou en panne.

3. MODIFICATION DE LA DELIBERATION 019.2016. Délibération 007.2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin d'amortir tous les équipements acquis au compte 204, la délibération 019.2016 doit être modifiée.

Amortissement pour effacement de réseaux à généraliser sur l'ensemble des subventions d'équipements.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, DECIDE à l'unanimité :

- DE MODIFIER La délibération 019.2016 du 1^{er} avril 2016 :
Durée d'amortissement des travaux d'effacement de réseaux en durée d'amortissement des subventions d'équipement.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte à cet effet.

III. PERSONNEL COMMUNAL.

Monsieur le Maire informe que les entretiens professionnels annuels individuels du personnel communal débiteront dès ce lundi 12 février 2024.

- **RENOUVELLEMENT DE HIRONDINE CARLIER. Délibération 008.2024**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat à durée déterminée d'Hirondine CARLIER arrive à son terme le 10 avril 2024 et qu'elle souhaite être renouvelée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- DE RENOUVELER le contrat de Madame Hirondine CARLIER pour 1 an avec les conditions suivantes :
Agent contractuelle du 11.04.2024 au 10.04.2025
Entretien salle communale et remplacement des agents techniques en charge de la cantine garderie et du nettoyage des bâtiments communaux.
Agent de garderie après midi
Rémunération sur la base d'un indice agent technique non titulaire de catégorie C avec un taux de 9/35^{ème}.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte à cet effet

- **RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE FIPHFP. Délibération 009.2024**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune demande une subvention annuelle au Fonds d'Insertion aux Personnes avec un Handicap de la Fonction Publique pour atténuer le coût des rémunérations et des charges de l'Adjoint technique de 2^{ème} classe qui assume les tâches d'auxiliaire de vie professionnelle à hauteur de 27/35^{ème} depuis le 15.04.2016 pour faciliter les conditions de travail de Monsieur Pierre FRIBOULET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- DE DEPOSER pour cet exercice 2024 une demande de renouvellement d'aide financière auprès du FIPHFP
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tout acte à cet effet.

IV. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

Compte-rendu gendarmerie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la vigilance demandée aux administrés. En effet des personnes se faisant passer pour des policiers s'introduisent chez les personnes et peuvent commettre des vols d'argent ou d'objets de valeur.

Un communiqué est déposé sur PANNEAU POCKET communal.

Prochaines réunions

Commission des travaux le jeudi 15 février 2024

Sont à prévoir une réunion de la commission des finances, de la commission communale des impôts directs.

Prochaine réunion de Conseil Municipal courant mars 2024 (BUDGET 2024, organisation des élections européennes du 09 juin 2024)

Fin de réunion : 22 heures.

Signatures des conseillers présents à la réunion du 02 février 2024

ANDRIEU-GUITRANCOURT Jérôme
Excusé

BERVILLE Anaïs
excusée

COLE Yves

DELESTRE Lionel

DRUX Orlane

DUMOULIN Sébastien

FAMERY Véronique

FOUQUET Estelle

LAUGEOIS Diane

LEVEE Amandine

MARCATTE Jackie

MORLOCK Karine

PETIT Julien
Excusé donne pouvoir à J. MARCATTE

ROUSSEL Marine

TINEL Eric